



Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le - 3 AOUT 2010

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux,
Madame la Secrétaire fédérale,

Dans votre courrier du 18 juin dernier, vous m'avez fait part de vos questionnements sur la transformation du lycée professionnel dont j'ai présenté les axes et les principales mesures le 28 mai dernier.

Je tiens en tout premier lieu à réaffirmer l'importance que j'accorde à la voie professionnelle dont la transformation en faveur de la réussite des élèves et de leur insertion professionnelle représente la seconde priorité de mon action après la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école primaire.

Dès cette année, l'inflexion donnée en matière d'orientation en fin de collège visant à s'appuyer sur le projet de l'élève et non sur un flux attendu d'orientation vers la voie générale, a permis de faire évoluer de 5.6% le nombre de vœux en faveur de la voie professionnelle.

Cette réforme a un double objectif. Elle doit permettre une poursuite d'études favorable, tournée vers la réussite des étudiants ; elle doit aussi préparer une insertion professionnelle et favoriser l'accès à la formation tout au long de la vie.

.../...

Monsieur Patrick DESIRE, *Secrétaire général de la CGT Educ'action*
Monsieur Pascal VIVIER, *Secrétaire général du SNETAA-FO*
Madame Sigrid GERARDIN, *Secrétaire générale du SNUEP FSU*
Monsieur Benoît HUBERT, *Secrétaire général du SNEP FSU*
Monsieur Jean-Rémi GIRARD, *Secrétaire général du SNALC-CSEN*
Monsieur Jean-Denis MERLE, *Secrétaire général du SNCL FAEN*
Madame Cybèle DAVID, *Co-Secrétaire fédérale SUD ÉDUCATION*
Monsieur Stéphane CROCHET, *Secrétaire général SE-UNSA*
Madame Catherine NAVE-BEKHTI, *Secrétaire générale de la SGEN-CDFT*

En renouvelant toute ma confiance envers les professeurs de lycée professionnel et leur capacité d'innovation pédagogique pour prendre en charge l'hétérogénéité de leurs publics et donner confiance aux élèves, j'ai engagé une politique ambitieuse. Celle-ci repose sur une attractivité des formations résolument tournées vers les métiers d'avenir, que nous ferons évoluer avec les branches professionnelles, et les métiers traditionnels symboles de l'excellence à la française. Un travail de collaboration avec les Régions et les partenaires économiques est nécessaire, pour offrir des campus professionnels attractifs, têtes de réseaux de lycées professionnels renforcées. L'innovation pédagogique que nous devons promouvoir, dont l'accompagnement de chaque élève est le cœur, doit guider notre action.

Les étapes de mise en œuvre s'échelonneront de la rentrée 2019 à la rentrée 2021 : un élève scolarisé en 3^{ème} en 2018-2019 optant pour la voie professionnelle sous statut scolaire, entrera l'année suivante dans un lycée professionnel qui connaîtra les premières évolutions.

Tout d'abord, et afin qu'il puisse choisir sa spécialité de façon progressive, l'organisation de la classe de seconde professionnelle sera conçue en « familles de métiers ». Cette organisation permettra une formation professionnelle articulée autour de compétences communes aux différentes spécialités laissant à l'élève du temps pour affirmer son projet professionnel. Trois familles seront concernées en 2019-2020 et les professeurs seront accompagnés par la publication, pour chacune de ces familles, de documents ressources et d'un parcours *magister*.

Les enseignements actuellement dispensés demeureront, notamment en prévention santé environnement. Ils seront organisés dès 2019-2020 selon de nouveaux principes : horaires disciplinaires auxquels s'ajouteront les horaires de co-enseignement et ceux de l'accompagnement.

En effet, une partie des enseignements généraux, en français et en mathématiques particulièrement, sera articulée aux enseignements professionnels dans le cadre d'une co-intervention au profit d'une contextualisation de leurs contenus. Ce mode innovant d'intervention de deux professeurs vise à renforcer le sens des enseignements et à améliorer les conditions d'études des élèves et des professeurs. Cette co-intervention sera financée indépendamment des marges d'autonomie attribuée aux établissements.

L'accompagnement des élèves doit être renforcé dès la classe de seconde à la fois dans son volume horaire et dans ses contenus. Le test de positionnement devra permettre d'éclairer les professeurs sur les besoins d'accompagnement en français et en mathématiques précisément. Ce temps sera aussi consacré à la préparation du projet d'études de l'élève. Les enseignements généraux seront par ailleurs rénovés au travers de programmes plus clairs et recentrés dont j'ai confié l'évolution au conseil supérieur des programmes qui me rendra ses propositions en fin d'année civile.

Les poursuites d'études seront encouragées et facilitées, notamment avec un module spécifique d'accompagnement vers l'enseignement supérieur proposé aux élèves en terminale professionnelle. Celles-ci ont d'ores et déjà bénéficié, dès cette année scolaire, d'un encouragement spécifique avec l'ouverture en lycée professionnel de 400 places supplémentaires de STS et la création de 2000 places de classes passerelles permettant aux élèves de la voie professionnelle d'intégrer progressivement les BTS.

.../...

Ces transformations concernent également le CAP qui pourra, en fonction des élèves, être dorénavant préparé en 1, 2 ou 3 ans.

S'agissant de la transformation du baccalauréat professionnel « gestion-administration », j'ai demandé à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et à la direction générale des ressources humaines (DGRH) dans la configuration multilatérale que vous souhaitez, d'avoir avec vous des échanges approfondis autour des objectifs et des étapes. Une première réunion a eu lieu le 9 juillet dernier et sera suivie d'autres réunions dans cette même configuration.

La DGRH est clairement engagée dans l'accompagnement des académies pour que ces évolutions ouvrent des opportunités pour chaque professeur de la spécialité susceptible d'être concerné. Chacun pourra être personnellement reçu pour envisager toutes les évolutions possibles. S'agissant de la rénovation du référentiel de ce diplôme, celle-ci sera engagée à l'automne 2018, pour une mise en œuvre à la rentrée 2020, et accompagnée d'un dispositif ambitieux d'accompagnement et de formation des enseignants.

J'attache une importance fondamentale à ce que l'Éducation nationale prenne la place qui doit être la sienne dans le développement de l'apprentissage, au sein des établissements publics locaux d'enseignement. La présence conjointe de la formation par apprentissage et par voie scolaire au sein des lycées professionnels est de nature à sécuriser les parcours des élèves.

La spécificité de la voie professionnelle tient à la multiplicité des acteurs qui en sont parties prenantes. Les Régions comme les branches professionnelles seront pleinement associées à la réflexion dans les domaines qui les concerne.

Tous ces chantiers de transformation seront discutés, à chaque étape, avec chacune des organisations syndicales représentatives.

Dès la fin de l'été, la définition des familles de métiers, la définition précise des grilles horaires et des moyens affectés aux établissements pour leur permettre des marges d'autonomie, la mixité des parcours des élèves au sein des lycées professionnels, l'accompagnement des professeurs, feront l'objet de discussions. La DGESCO et la DGRH sont pleinement mobilisées en ce sens.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux, Madame la Secrétaire fédérale, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER